

Séance extraordinaire du 21 juin 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mercredi 21 juin 2017 à compter de 11 h 45, à la Salle de Conférence de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les conseillers, messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, madame Micheline Quilès, trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Demande de révision du PIIA-07-2017 – Projet déposé par M. Denis Chagnon, propriétaire, relativement à une nouvelle enseigne sur le lot n^o 1 592 801, situé sur la rue Notre-Dame
2. Résultats de l'AO / 2017-05-192 – Augmentation de la capacité hydraulique du bassin de contact de l'eau potable
3. Transmission d'un appel d'offres par publication sur SÉAO pour le déneigement et le soufflage de neige des zones rurale et urbaine pour la saison 2017-2018 ou pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 / Autorisation
4. Transmission d'une invitation à soumissionner pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le chantier des travaux de l'avenue Saint-Paul / Autorisation
5. Demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés / Autorisation
6. Période de questions
7. Levée de la séance

M. le conseiller, Denis Chagnon, se retire pour le point n^o 1 à l'ordre du jour.

Résolution 2017-06-268

Demande de révision du PIIA-07-2017 – Projet déposé par M. Denis Chagnon, propriétaire, relativement à une nouvelle enseigne commerciale sur le lot n^o 1 592 801, situé sur la rue Notre-Dame

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du Règlement de PIIA n^o 69 et amendements, par M. Denis Chagnon, propriétaire, pour l'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale dans la zone n^o 205, sur le lot n^o 1 592 801 du cadastre du Québec, situé au 1000 rue Notre-Dame;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet d'une nouvelle enseigne commerciale respecte les objectifs et critères contenus audit Règlement de PIIA n^o 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Séance extraordinaire du 21 juin 2017

Et résolu que le Conseil municipal accepte, tel que déposé, le PIIA-07-2017 présenté par M. Denis Chagnon, propriétaire, pour le projet dans la zone 205, d'une nouvelle enseigne commerciale sur le lot n° 1 592 801 du cadastre du Québec, situé au 1000 rue Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité

M. le conseiller, Denis Chagnon, reprend son siège à la table du Conseil

Résolution 2017-06-269

Résultats de l'AO / 2017-05-192 – Augmentation de la capacité hydraulique du bassin de contact de l'eau potable

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publié sur SÉAO dans son projet n° AO / 2017-05-192 pour l'augmentation de la capacité hydraulique du bassin de contact de l'eau potable;

Considérant la réception et l'ouverture, le 19 juin 2017, d'une (1) soumission, comme suit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Groupe Québéco Mont-Tremblant	258 857,00 \$	297 620,84 \$

Considérant que Groupe Québéco de Mont-Tremblant est l'unique soumissionnaire ayant déposé une soumission et que celle-ci est conforme;

Considérant que la Ville a procédé à des discussions et à des négociations avec ledit soumissionnaire étant donné qu'il est l'unique soumissionnaire et que le prix qu'il a soumis accuse un écart par rapport à l'estimation de la Ville;

Considérant que suite aux discussions et négociations, ledit soumissionnaire a déposé une soumission révisée comme suit :

Soumissionnaire	Prix révisé avant taxes	Prix révisé avec taxes
Groupe Québéco Mont-Tremblant	179 587,00 \$	206 480,15 \$

Considérant la recommandation datée du 21 juin 2017 de M. Pierre Breton de BHP Conseils, ingénieur au projet ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger la totalité des travaux au contrat n° 2017-05-192 / Augmentation de la capacité hydraulique du bassin de contact de l'eau potable à Groupe Québéco de Mont-Tremblant, pour le prix révisé de 179 587 \$ avant les taxes et tel que décrit dans sa soumission révisée datée du 20 juin 2017 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Et résolu également que la dépense nette au montant de 188 543,90 \$ dudit contrat est financée par le Surplus accumulé affecté – Secteur aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 21 juin 2017

Résolution 2017-06-270

Transmission d'un appel d'offres par publication sur SÉAO pour le déneigement et le soufflage de neige des zones rurale et urbaine pour la saison 2017-2018 ou pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 / Autorisation

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour le déneigement et le soufflage de neige dans les zones rurale et urbaine pour la saison 2017-2018 ou pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-271

Transmission d'une invitation à soumissionner pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les divers chantiers des rues et rangs / Autorisation

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les divers chantiers des rues et rangs.

Adoptée à l'unanimité

Le point n° 5 à l'ordre du jour n'est pas traité.

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION SUIVANTE :

2017-06-269.

Micheline Quilès
Trésorière